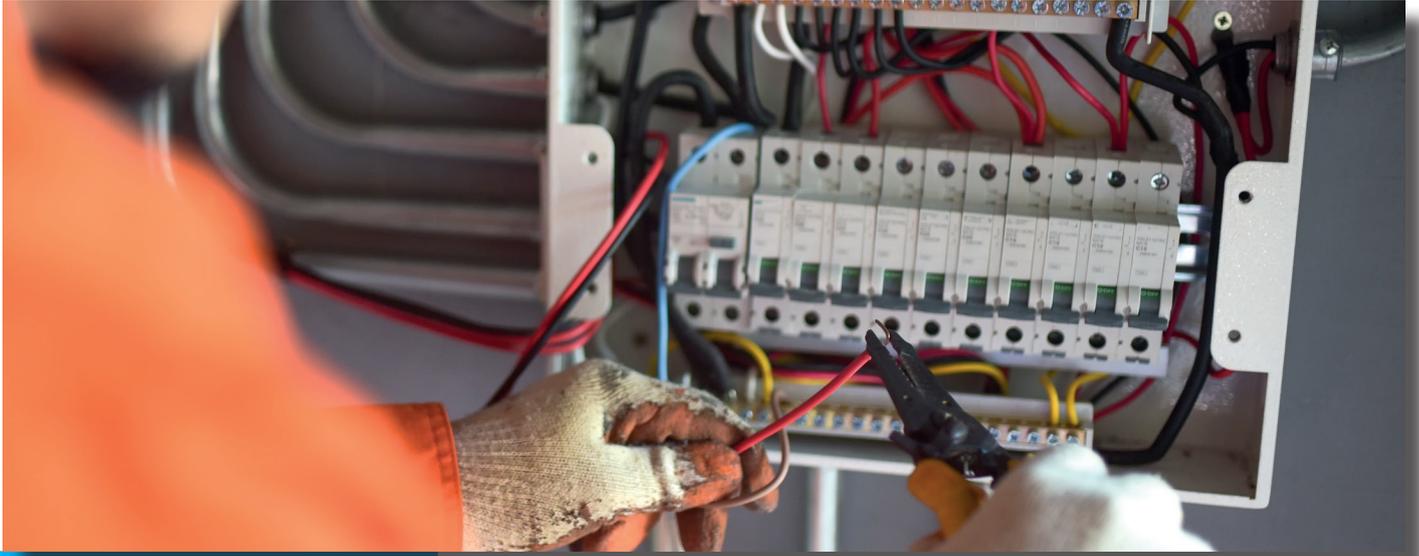


HABILITATION BS – BE MANŒUVRE HABILITATION D'ORDRE ÉLECTRIQUE – NON-ÉLECTRICIEN



 4 participants minimum

 14 h

 Charleville-Mézières,
Pont-Sainte-Marie,
Romilly-sur-Seine,
Châlons en Champagne,
Reims,
Vatry,
Chaumont,
Saint-Dizier.

 Inter-entreprise :
370€ HT / personne

Intra-entreprise :
Tarif groupe
Maximum 10 personnes
1700€ HT

 commercial@almea-formations.fr

L'employeur est dans l'obligation de remettre une habilitation électrique à tout personnel non-électricien qui doit intervenir à proximité d'une installation électrique.

La formation permet de savoir exécuter des travaux en toute sécurité (travaux de remplacement, de raccordement et de manœuvres simples). Elle permet à l'employeur de délivrer les titres d'habilitation.

L'opérateur habilité BS peut :

- Procéder au remplacement d'un fusible Basse Tension à l'identique (en l'absence de risque de contact et dans le cadre d'une fusion renfermée)
- Procéder au remplacement d'une lampe, d'un accessoire, d'un appareil d'éclairage, d'un socle de prise de courant ou d'un interrupteur à l'identique
- Procéder au raccordement de matériel électrique à un circuit en attente. (volet roulant, circulateur de chauffage, chauffe-eau...)
- Réarmer un dispositif de protection (dans le respect des consignes données)
- Procéder au remplacement d'un élément électronique (par exemple dans une baie).
- Réaliser la dépose et la repose d'un interrupteur, d'une prise de courant

L'opérateur habilité BE manœuvre peut procéder à des manœuvres d'exploitation comme :

- La modification de l'état électrique d'un réseau ou d'une installation dans le cadre du fonctionnement normal
- La mise en marche, le réglage ou l'arrêt d'un équipement
- Le réarmement d'un relais de protection
- Le branchement et le débranchement d'équipements amovibles prévus pour être connectés et déconnectés sans risques
- Procéder à des manœuvres de consignation (sous la responsabilité d'un chargé de consignation), dans la limite des opérations de manœuvre

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Formation en présentiel
- Supports audiovisuels, animation de groupe, remise de documents
- Mise en application pratique sur site, sur armoire pédagogique ou sur unité mobile (en option).

MODALITÉS DÉVALUATION DES ACQUIS :

- Quizz, étude de cas
- Evaluation de fin de formation
- Attestation de formation délivrée par Alméa